

## Permis de Conduire Plus et le profilage des Québécois

Depuis l'adoption du Permis de Conduire Plus (PC Plus) au Québec, le gouvernement du Canada maintient sa position quant aux bénéfices de celle-ci ainsi qu'aux avantages liés à l'utilisation de la puce d'identification par radiofréquence (IRF).

Figure 1 - Class-1 GEN2 EPC IRF

Sekcore a mandaté son équipe de recherche et de développement afin de vérifier le mécanisme IRF du nouveau Permis de Conduire Plus. Sekcore a mis sur point un laboratoire dans lequel des équipements spécialisés ont été configurés de façon à évaluer la sécurité du PC Plus.



Les résultats de ces recherches démontrent que la technologie introduite dans le PC Plus n'est pas appropriée et que le type d'utilisation n'améliore pas la sécurité du détenteur.

Ne vous surprenez pas de constater que l'intégration de la puce d'IRF dans le PC Plus est une exigence des États-Unis. (<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/whti-ivho/facts-faits-fra.html>) Malgré le fait que les autorités affirment qu'aucun renseignement personnel ne peut être et ne sera transmis au moyen de la puce d'IRF du PC Plus, nous avons été en mesure d'évaluer certains risques.

Les vulnérabilités de sécurité technologiques proviennent essentiellement des préoccupations énoncées ci-dessous :

1. La communication entre le lecteur et la puce n'est pas chiffrée;
2. L'usurpation d'identité numérique est impossible à détecter;
3. La désactivation et la modification du Permis de conduire Plus sont possibles;
4. Le rayon de la puce a une portée de 15 mètres si utilisé avec des appareils standards. Le gouvernement prétend une lecture à une distance maximale de 4,5 mètres;
5. L'indicatif de certains champs de la puce permet de vous identifier comme étant canadien d'origine Québécoise;
6. Possibilité d'association du détenteur de la carte à l'identifiant unique de la carte;
7. Malgré les fortes recommandations de conserver la carte dans une pochette protectrice de type « cage de Faraday », la SAAQ émet ces cartes dans des enveloppes standard par la poste;
8. Votre identité peut être contrôlée sans votre consentement lors de rassemblement de masse.



L'information recueillie à partir du lecteur IRF comprend plusieurs champs. Ces champs contiennent des renseignements bien particuliers. L'information dans la puce n'est pas qu'un simple numéro de référence unique comme il a été reporté par les medias.

Notre lecteur IRF (XR450) a fait la lecture de plusieurs cartes PC Plus en laboratoire et voici ce que ce nous pouvons interpréter de l'information contenue dans la puce IRF.

<b>Initiative sur les voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO)</b>					
ENTÊTE	FILTRE	PARTITION	ORGANISATION	DOCUMENT	NUMÉRO DE SÉRIE
8 bits	3 bits	3 bits	27 bits	14 bits	41 bits
00101100	001	010	01110000010110 1011100100110	0100001000 0000	010110010111100100000100000000 01011110000
STATIQUE	IVHO	LONGUEUR	CANADA/QUÉBEC	PC Plus	ANNE ROY

Tableau 1 : Hypothèse sur la description de champs de la puce

Il existe également un moyen de modifier l'information contenue dans une puce Class-1 Gen2 EPC avec des mots de passe spécifiques de 32 bits chacun. Notre équipe de recherche se concentre présentement à analyser la fiabilité et l'implantation du « access code » et du « kill password » qui pourraient permettre de modifier ou de désactiver à distance le PC Plus.



Figure 2 – XR450 / AN400

Sekcore recommande alors fortement l'utilisation d'une autre technologie qui adresse des propriétés de sécurité et de protection à la vie plus élevées. À une extrémité de cette solution, la désactivation des émissions sans fils, semblables à celles de la puce IRF, reste la meilleure solution.

La Commission d'accès à l'information a également rendu public un document d'analyse sur la technologie d'identification par radiofréquence (IRF) dans le but de présenter les concepts de cette technologie et de souligner les différents enjeux qu'elle pose en regard de la protection des renseignements personnels et de la vie privée.

[http://www.cai.gouv.qc.ca/06\\_documentation/01\\_pdf/Analyse\\_RFID.pdf](http://www.cai.gouv.qc.ca/06_documentation/01_pdf/Analyse_RFID.pdf)

*« Ainsi, elle peut potentiellement être lue (traçabilité) à l'insu de son porteur, par d'autres personnes ou organismes, risquant de porter atteinte à la vie privée du porteur. »*

